



Demande d'un remboursement d'un prêt 20 ans après

Par **christ83**, le **28/04/2011** à **07:56**

Bonjour,

SOMECO qui a racheté ma dette me réclame par lettre ordinaire 20 ans après 5 489 E. Ils m'ont envoyé un jugement, mais pas la signification qui date du 13 mai 1991.

Le 8 janvier 1989 j'avais fait un prêt de 10 000 francs (10524E). Le jugement de 1991 me condamne à 10 207 francs, montant du prêt, (1 556E) plus 16 869 francs (2 571E) au titre du débit du compte mais là cela doit correspondre aux échéances impayées du crédit, donc double emploi. Le jugement a été rendu contradictoirement en premier ressort, mais je ne souviens pas m'être présentée, étant en invalidité. De plus je réclama à SOMECO la signification du jugement, ils ne me l'envoient pas.

Après plusieurs appels téléphoniques, ils veulent bien ramener la dette à 4 000E si je règle en 4 fois. Que dois-je faire. Je suis à la retraite et ne gagne que 1000E par mois. Merci de me répondre.

Christ